Agence Régionale de Santé
Languedoc-Roussillon

Direction : **Déléguée de la Qualité et de la Gestion du Risque**

Département : **Evaluation Qualitative**

Cellule : **professions paramédicales**

Affaire suivie par : Chantal CLEMENT
Courriel : Chantal.CLEMENT@ars.sante.fr

Téléphone : 04.67.07 21 00
Télécopie : 04.67.07 20 08
Ref : ARS/DQGR/EQ/Prof.Paramédicales/N°1572/2012
PJ :
Date : 30 JUIL. 2012
Objet : demande d'inscription sur la liste départementale des psychothérapeutes – dispositions transitoires

Lettre recommandée avec accusé de réception

AUTORISATION

D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NATIONAL DES PSYCHOTHERAPEUTES

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et notamment l'article 52 modifié par l'article 47 – IV de la loi n°2011-940 du 10 août 2011

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié, relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif

Vu le décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 modifié relatif à l'usage du titre de psychothérapeute et notamment les dispositions du chapitre IV (dispositions transitoires)

Vu l'arrêté ARS LR n°2011/740 en date du 23 avril 2011 modifié par l'arrêté ARS LR n°2011/781 en date du 23 juin 2011 portant nomination des membres de la commission régionale d'inscription prévue par les dispositions du chapitre IV du décret n° 2010-534 susvisé,

Vu l'avis de la commission régionale d'inscription en date du 17 juillet 2012 conformément aux dispositions des articles 16 et 17 du décret précité

Madame PERRON Lysiane, Marcelle, Suzanne,

Née le [redacted]

est autorisée à s'inscrire sur le registre national des psychothérapeutes.

La présente autorisation doit être présentée lors de votre demande d'inscription sur le registre auprès de la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé du lieu de votre résidence professionnelle. L'utilisation du titre de psychothérapeute est subordonnée à cette inscription sur le registre.

Le Directeur Général

Pour le Directeur Général
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Madame Dominique MARCHAND

Docteur Martine AOUSTIN